

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU DOMAINE-DU-ROY  
MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE**

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 AVRIL 2021**

À une séance régulière du conseil municipal légalement tenue le 12 avril 2021 au lieu ordinaire et à l'heure ordinaires des sessions, sous la présidence de son honneur Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon.

Sont également présents, les conseillères et conseillers :

Josée Crane  
Annie Lapointe via messenger  
Caroline Roberge  
Claude Martel  
Tony Potvin  
Réal Bérubé

Formant quorum.

---

**Ordre du jour**

**OUVERTURE**

Ouverture de la séance par madame la mairesse

**1. ADMINISTRATION**

- 1.1 Autorisation de siéger à huis clos
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2021
- 1.4 Approbation de la liste de correspondance et documents reçus au 7 avril 2021
- 1.5 Rapport général de la mairesse
- 1.6 Ajout à l'entente inter municipale – services d'ingénierie
- 1.7 Programme du regroupement loisirs et sports (RLS) – bilan de santé municipal
- 1.8 Proclamation de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

**2. FINANCES**

- 2.1A Approbation des comptes à payer du mois de mars 2021
- 2.1B Certificat de disponibilité de crédit
- 2.2 Approbation du rapport budgétaire au 28 février 2021
- 2.3 Demande de commandite – Club Passe-Partout
- 2.4 Autorisation de paiement – Les entreprises Rosario Martel Inc.

**3. PERSONNEL**

- 3.1 Autorisation de signature de la convention collective

**4. MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT, FOURNITURES**

**5. PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS**

**6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 6.1 Raccordement à un groupe électrogène – usine de filtration et prise d'eau

**7. TRANSPORT ROUTIER**

- 7.1 Programme *Réhabilitation du réseau routier local – volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local*
- 7.2 Balayage des rues

**8. HYGIÈNE DU MILIEU**

**9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

- 9.1 Demande au règlement PIIA n° 18-22 – 110, route de l'Ermitage
- 9.2 Demande au règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble n° 21-17 lot 5 786 306
- 9.3 Demande d'aliénation et de lotissement, partie de lot 6 422 874

**10. LOISIRS ET CULTURE**

**11. VARIA**

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

## **OUVERTURE**

Mot d'ouverture de la séance par Mme la Mairesse qui préside l'assemblée par la suite.

### **1. ADMINISTRATION**

#### **1.1 AUTORISATION DE SIÉGER À HUIS CLOS**

Résol. 21-066

ATTENDU le décret n° 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU le décret subséquent qui prolonge cet état d'urgence, soit jusqu'au 16 avril 2021;

ATTENDU l'arrêté ministériel 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

ATTENDU QUE, selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance en personne;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil accepte que la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en personne.

**ACCEPTÉE**

#### **1.2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résol. 21-067

Madame la mairesse fait lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Tony Potvin appuyé par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour avec varia ouvert soit accepté tel que présenté et rédigé.

**ACCEPTÉE**

### 1.3

Résol. 21-068

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2021**

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2021;

ATTENDU QUE Madame la mairesse résume les principaux points discutés au cours de la réunion;

ATTENDU QU'il respecte le contenu des discussions ainsi que les décisions des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par Mme la conseillère Caroline Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2021 soit et est approuvé tel que présenté et rédigé.

**ACCEPTÉE**

### 1.4

Résol. 21-069

#### **APPROBATION DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS REÇUS AU 7 AVRIL 2021**

ATTENDU QUE la liste de correspondance et documents reçus au 7 avril 2021 a été donnée aux membres du conseil municipal avant la réunion et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QUE les questions soulevées par les conseillers et les conseillères ont reçu explications de la part de Mme la mairesse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Annie Lapointe appuyée par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste de correspondance et documents reçus au 7 avril 2021 soit acceptée telle que présentée et rédigée.

**ACCEPTÉE**

### 1.5

#### **RAPPORT GÉNÉRAL DE LA MAIRESSE**

- Dossier de la caisse
- Dossier Coop

### 1.6

Résol. 21-070

#### **AJOUT À L'ENTENTE INTER MUNICIPALE – SERVICES D'INGÉNIERIE**

ATTENDU QUE le service d'ingénierie déjà en place pour les municipalités de la MRC du Domaine-du-Roy répond très bien aux besoins;

ATTENDU QUE la charge de travail exprimée par les municipalités est de plus en plus grandissante et que l'équipe actuelle ne peut répondre à toutes les demandes;

ATTENDU QUE les firmes externes sont de plus en plus rares dans le secteur et que cela a un effet direct d'augmentation sur le coût des projets;

ATTENDU QUE d'avoir un personnel régulier permanent avec les compétences et qualifications en ingénierie qui connaît bien nos systèmes et nos équipements permet d'identifier et de bien planifier les travaux préventifs et d'entretien pour chacune de leur municipalité;

ATTENDU la nécessité que les municipalités mandatent tous des professionnels externes pour des travaux semblables afin de réaliser pour eux soit des études, des plans d'intervention, des devis, etc. Une telle mise en commun permet d'optimiser davantage les dossiers et de partager des connaissances;

ATTENDU QUE des aides financières du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme de soutien à la coopération intermunicipale sont disponibles;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule qui précède fait partie intégrante de la présente résolution comme si ici au long reproduit;

QUE le conseil de la Municipalité de Lac-Bouchette confirme son intérêt au projet d'ajout d'un ingénieur et d'un technicien à l'équipe déjà en place;

DE demander à la MRC du Domaine-du-Roy de déposer une demande d'aide financière afin que le projet puisse bénéficier de l'aide financière consentie par le MAMH dans le cadre du programme de soutien à la coopération intermunicipale;

DE demander à la MRC du Domaine-du-Roy d'assister les municipalités dans ce processus.

**ACCEPTÉE**

1.7

Résol. 21-071

**PROGRAMME DU REGROUPEMENT LOISIRS ET SPORTS (RLS) – BILAN DE SANTÉ MUNICIPAL**

ATTENDU QUE le programme du RLS « *Bilan de santé* » a principalement pour but de développer des projets porteurs et d'offrir un soutien professionnel aux municipalités rurales qui disposent de peu de ressources ;

ATTENDU QUE ce programme permettrait de développer une vision commune du développement du loisir et du sport dans notre municipalité ;

ATTENDU l'opportunité de recevoir un accompagnement professionnel pour guider une démarche de réalisation d'un portrait de l'ensemble des enjeux de loisirs et de sports de notre municipalité ;

ATTENDU l'occasion d'augmenter le financement pour la réalisation d'actions ou de projets et de répondre à un ou des besoins de nos citoyens ;

ATTENDU la possibilité de bonifier l'offre de services de qualité et/ou les infrastructures dans notre municipalité ;

ATTENDU QUE ce programme permettrait de développer de l'expérience et des connaissances dans la réalisation de projets en loisirs, en sports et en plein air ;

ATTENDU QUE cet accompagnement par le RLS permettrait à notre population de bouger davantage, de renforcer le sentiment d'appartenance et possiblement d'attirer de nouvelles familles ;

ATTENDU QUE la Municipalité sera maître d'œuvre, à la suite de l'évaluation des besoins, de choisir et de prioriser les actions ou les projets qu'elle voudra développer ;

ATTENDU QUE le RLS a une expertise en loisir et qu'il pourra offrir un soutien au comité de citoyens pour la planification et le suivi tout au long du processus et qu'il représente un acteur neutre qui pourra guider le comité lorsque des enjeux ou des difficultés se présenteront ;

ATTENDU QU'une évaluation des résultats sera effectuée à la fin de l'accompagnement et que l'ensemble des connaissances acquises pourra être transférées à l'ensemble des municipalités rurales du Saguenay-Lac-St-Jean;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par Mme la conseillère Annie Lapointe et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal accepte et engage la Municipalité, si elle est sélectionnée, sur une période maximale de douze (12) mois à respecter les balises du programme « *Bilan de santé* » soit de :

- 1- Dresser, avec le RLS, le portrait des enjeux actuels sur l'activité physique, le bénévolat, les camps de jour, les infrastructures, le loisir culturel, le plein air et le sport, via une démarche structurée sous forme de « bilan de santé » ;
- 2- Contribuer à la mise en place d'un comité de travail composé de spécialistes et de citoyens ;
- 3- Identifier, en collaboration avec le RLS, des actions ou projets à réaliser afin de répondre adéquatement aux enjeux soulevés dans le bilan de santé ;
- 4- Réaliser toutes les étapes de conceptualisation des actions ou projets sélectionnés (planification, conception, réalisation, aménagement, opérations, utilisation et bilan) ;
- 5- Déposer des demandes d'aides financières dans d'autres programmes, si les actions ou projets identifiés ont des besoins supérieurs à l'aide octroyée par le RLS.

**ACCEPTÉE**

1.8

## **PROCLAMATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE**

Résol. 21-072

ATTENDU QUE la charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'une discrimination ne peut être exercée sur une base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

ATTENDU QUE le Québec est une société ouverte à tous et à toutes, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBT+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

ATTENDU QUE, malgré les récents efforts pour une meilleur inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

ATTENDU QUE le 17 mai est la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par Diversité 02;

ATTENDU QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de Diversité 02 dans la tenue de cette journée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par Mme la conseillère Caroline Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers de proclamer le 17 mai journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en hissant le drapeau arc-en-ciel devant l'Hôtel de ville.

**ACCEPTÉE**

**2.**

**FINANCES**

**2.1A**

Résol. 21-073

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2021**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des comptes à payer du mois de mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes à payer de mars 2021 suivants soient approuvés :

<b>Mars 2021</b>		
	<b>Montant du chèque</b>	<b>Total par fournisseur</b>
<b>Folio 700 084</b>		
Hydro-québec - Étangs	2 813.38 \$	18 194.06 \$
Receveur général du Canada	351.64 \$	4 308.33 \$
Société canadienne des postes	283.36 \$	283.36 \$
Fondation du CSSS	100.00 \$	100.00 \$
Havre	250.00 \$	301.00 \$
Cité étudiante de Roberval	50.00 \$	50.00 \$
Entreprise Rosario Martel	34 437.31 \$	34 437.31 \$
Daniel Dubois	720.27 \$	720.27 \$
Caroline Roberge Marc Racine	513.25 \$	513.25 \$
Brandt	1 868.35 \$	1 868.35 \$
Cain Lamarre	336.82 \$	336.82 \$
Martin Cloutier	300.78 \$	300.78 \$
Coop	744.09 \$	744.09 \$
E.K. électrik	292.69 \$	292.69 \$
Électro-Ilnu	185.84 \$	185.84 \$
Englobe	459.90 \$	459.90 \$
Eurofins environex	895.67 \$	895.67 \$
Fédération des Villages-relais	817.00 \$	817.00 \$
Fonds d'information	30.00 \$	30.00 \$
GLS logistics	25.47 \$	25.47 \$
Gromec	40.24 \$	40.24 \$
Groupe D-Tech	287.44 \$	287.44 \$
Groupe Géos	2 069.55 \$	2 069.55 \$
H2O innovation	8 394.05 \$	8 394.05 \$
Havre	51.00 \$	- \$
Horizon mobile	402.41 \$	402.41 \$
Ghislaine M.-Hudon	44.30 \$	44.30 \$
Macpek	314.63 \$	314.63 \$
Mécanique Dave Bilodeau	1 853.04 \$	1 853.04 \$
MégaBuro	220.73 \$	220.73 \$
MRC du Domaine-du-Roy	23 302.08 \$	23 302.08 \$
Jeannot Munger	675.00 \$	675.00 \$
Nutrinor Énergies	2 162.51 \$	2 162.51 \$

PG Solutions	91.98 \$	91.98 \$
Plomberie Caron & Grenier	733.54 \$	733.54 \$
Ram Gestion d'achats	383.95 \$	383.95 \$
Résidences du Manoir des Lacs	1 500.00 \$	1 500.00 \$
SCFP	331.09 \$	331.09 \$
Transport C.J.Z.	9 198.00 \$	9 198.00 \$
Vision Informatik	48.87 \$	48.87 \$
Hydro-Québec - CCCS	1 579.47 \$	- \$
Hydro-Québec - aqueduc	1 525.52 \$	- \$
Hydro-Québec - aqueduc	4 686.25 \$	- \$
Hydro-Québec - éclairage public	40.48 \$	- \$
Receveur général du Canada	3 956.69 \$	- \$
Hydro-Québec - éclairage public	970.28 \$	- \$
Bell mobilité	216.00 \$	216.00 \$
Bell - voirie	82.13 \$	534.79 \$
Hydro-Québec - pompage	502.06 \$	- \$
Bell - plage	358.47 \$	- \$
Hydro-Québec - édifice municipal	2 130.90 \$	- \$
Bell - Municipalité	94.19 \$	- \$
Hydro-Québec - garage mun.	818.49 \$	- \$
Cogéco câble	46.36 \$	46.36 \$
Hydro-Québec - centre comm.	1 324.50 \$	- \$
Ministère du Revenu	10 543.67 \$	10 543.67 \$
SSQ	2 790.07 \$	2 790.07 \$
Hydro-Québec - garage mun.	1 802.73 \$	- \$
Desjardins sécurité financière	3 855.94 \$	3 855.94 \$
<b>Total:</b>	<b>134 904.43 \$</b>	<b>134 904.43 \$</b>
<b>Salaires</b>		
4 mars 2021	4 961.95 \$	4 961.95 \$
11 mars 2021	4 979.45 \$	4 979.45 \$
18 mars 2021	5 196.79 \$	5 196.79 \$
25 mars 2021	9 236.75 \$	9 236.75 \$
<b>Total des salaires</b>	<b>24 374.94 \$</b>	<b>24 374.94 \$</b>
<b>TOTAL:</b>	<b>159 279.37 \$</b>	<b>159 279.37 \$</b>

**ACCEPTÉE**

## 2.1B

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Jean-Pierre Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par le présent certificat que la Municipalité de Lac-Bouchette dispose des fonds nécessaires pour payer ces comptes.

\_\_\_\_\_  
Jean-Pierre Tremblay,  
directeur général et secrétaire-trésorier

## 2.2

Résol. 21-074

### APPROBATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 28 FÉVRIER 2021

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du rapport budgétaire au 28 février 2021;

ATTENDU QUE le rapport budgétaire a été analysé par les membres du conseil en regard du pourcentage des dépenses encourues à la date du rapport;

ATTENDU QU'il reflète la situation financière au 28 février 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que le rapport budgétaire au 28 février 2021 soit accepté.

**ACCEPTÉE**

**2.3 DEMANDE DE COMMANDITE – CLUB PASSE-PARTOUT**

Remis à l'automne.

**2.4 AUTORISATION DE PAIEMENT – LES ENTREPRISES ROSARIO MARTEL INC.**

Résol. 21-075

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Tony Potvin appuyé par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le paiement des travaux de construction de la descente de bateaux, et ce, pour un montant incluant les taxes de 34 437,31\$ à Les entreprises Rosario Martel Inc.

QUE le directeur général et secrétaire trésorier M. Jean-Pierre Tremblay soit autorisé à en effectuer le paiement.

**ACCEPTÉE**

**3. PERSONNEL**

**3.1 AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE**

Remis à la prochaine séance.

**4. MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT, FOURNITURES**

Aucun item

**5. PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS**

Aucun item

**6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**6.1 RACCORDEMENT À UN GROUPE ÉLECTROGÈNE – USINE DE FILTRATION ET PRISE D'EAU**

Résol. 21-076

ATTENDU QUE le 9 novembre 2019 est entrée en vigueur le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

ATTENDU QUE le règlement susdit a pour objectif de rehausser le niveau de préparation des municipalités aux sinistres. Plus particulièrement, ce règlement vise à accroître leur autonomie et la protection de leur population lors d'un sinistre majeur;



ATTENDU QUE, suite à l'entrée en vigueur de ce règlement, l'ensemble des municipalités locales visées doivent être en mesure d'appliquer sur leur territoire les procédures d'alerte et de mobilisation ainsi que les moyens de secours minimaux qui y sont déterminés;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et le ministre de la Sécurité publique du Québec ont confié à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec, ci-après : « l'Agence », le mandat d'élaborer et de gérer un programme d'aide financière, afin de soutenir les municipalités pour la réalisation d'activités qui sont prévues au *Plan d'action en matière de sécurité civile relatif aux inondations – vers une société québécoise plus résiliente aux catastrophes*;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette possède déjà un centre de coordination;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette a obtenu de l'Agence, une subvention afin de lui permettre de réduire la dépense occasionnée par la confection du plan de mesures d'urgence;

ATTENDU QU'avec le résiduel de la subvention, la Municipalité désire installer des équipements à la prise d'eau et au traitement de l'eau pour recevoir des génératrices en cas de coupure de courant;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité utilise la subvention afin d'effectuer la mise à niveau du plan municipal de sécurité civile et des mesures d'urgence;

QUE la Municipalité utilise le résiduel de la subvention afin d'effectuer les travaux nécessaires pour ajouter un transformateur muni d'un coupe-circuit afin d'uniformiser la connexion de la génératrice à la salle électrique des bâtiments municipaux où elle devra être branchée.

### **ACCEPTÉE**

## **7. TRANSPORT ROUTIER**

### **7.1 PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET – ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

Résol. 21-077

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'extérieur d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Annie Lapointe appuyée par M. le conseiller Tony Potvin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

**ACCEPTÉE**

**7.2**  
Résol. 21-078

## **BALAYAGE DES RUES**

ATTENDU la réception du renouvellement de l'offre de service pour le balayage et le nettoyage des rues et routes de la municipalité, du stationnement de l'église ainsi que des stationnements municipaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat de balayage des rues, trottoirs, du stationnement de l'église et des stationnements municipaux tels que le centre sportif, le centre communautaire et l'édifice municipal pour l'année 2021 à Nutrite Belle Pelouse au montant de 5 047\$ plus taxes.

**ACCEPTÉE**

## **8. HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun item

## **9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

### **9.1 DEMANDE AU RÈGLEMENT PIIA N° 18-22 – 110, ROUTE DE L'ERMITAGE**

Résol. 21-079

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation des membres du Comité consultatif d'urbanisme concernant une demande au règlement du PIIA n° 18-22;

ATTENDU l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme voulant informer le conseil municipal que la demande consiste à remplacer le revêtement extérieur de la maison par un nouveau revêtement de déclin de bois usiné de marque St-Laurent de couleur « *torrifié* » au 110, route de l'Ermitage;

ATTENDU QUE la couleur et la texture du revêtement proposées s'intégreront bien au bâtiment ainsi qu'au milieu bâti existant;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le projet de rénovation extérieure proposé du 110, route de l'Ermitage car ainsi il répondra aux critères du règlement du PIIA n° 18-22 du secteur.

**ACCEPTÉE**

## 9.2

### **DEMANDE AU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE N° 21-17 - LOT 5 786 306**

Résol. 21-080

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation des membres du Comité consultatif d'urbanisme concernant une demande au règlement sur le plan d'aménagement d'ensemble n° 21-17;

ATTENDU l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme voulant informer le conseil municipal que la demande consiste à faire approuver un plan d'aménagement d'ensemble pour un projet de développement résidentiel de villégiature de 8 terrains dans la zone 13V sur le lot 5 786 306;

ATTENDU QUE le lotissement proposé répond aux normes minimales de lotissement requises pour des emplacements riverains;

ATTENDU QUE le PAE propose une implantation des bâtiments au centre des terrains et que le reste du terrain devra demeurer boisé afin de conserver l'intimité et la quiétude des futurs villégiateurs;

ATTENDU QUE le type de terrain proposé par les promoteurs est très tendance et s'inscrit dans l'esprit du règlement n° 21-17 en proposant un concept de développement axé sur les bâtiments écoénergétiques avec une importante fenestration du côté sud et ouest du bâtiment principal afin de tirer profit au maximum de l'énergie solaire passive;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le plan d'aménagement d'ensemble de 8 terrains de villégiature proposés sur le lot 5 786 306 sans condition.

**ACCEPTÉE**

## 9.3

### **DEMANDE D'ALIÉNATION ET DE LOTISSEMENT, PARTIE DE LOT 6 422 874**

Résol. 21-081

ATTENDU la réception d'une demande de M. Patrice Drolet à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité doit se prononcer sur toutes les demandes et les transmettre par la suite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

ATTENDU QUE des plans démontrant l'espace approprié disponible pour le projet ont été réalisés;

ATTENDU QUE la demande consiste à l'aliénation et au lotissement sur le lot 6 422 874, dans le but de régulariser une situation qui a changé lors de la rénovation cadastrale. La propriété de M. Drolet a été mise sur le terrain du voisin donc la demande vise à redonner à M. Drolet le titre de propriété puisque le propriétaire voisin est d'accord;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Annie Lapointe appuyée par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Lac-Bouchette soit favorable à la demande de M. Patrice Drolet à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

QUE le terrain visé par la demande appartenait à M. Patrice Drolet avant la rénovation cadastrale;

QUE les bâtiments d'élevage les plus près sont à 1 800 mètres;

QU'il n'y a pas de réseaux d'aqueduc ni d'égout.

**ACCEPTÉE**

**10. LOISIRS ET CULTURE**

Aucun item

**11. VARIA**

Aucun item

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune.

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Résol. 21-082

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers de lever l'assemblée.

Il est 19 h 26.

**ACCEPTÉE**

\_\_\_\_\_  
MAIRESSE

\_\_\_\_\_  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.